



Madame Christine LAGARDE
Ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
139 rue de Bercy
75572 PARIS

Recommandée avec AR

Objet : Lettre ouverte
Dépôt de plainte du Collectif de Défense constitué relativement
au produit financier Doubl'Ô Monde des Caisses d'Épargne

Madame la Ministre,

Pour votre information je vous transmets, au nom du "*Collectif Doubl'Ô Monde Lagardère*", copie de deux plaintes déposées par celui-ci contre le Groupe des Caisses d'Épargne auprès de l'Autorité des Marchés Financiers d'une part, et de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes d'autre part.

Ces deux plaintes veulent dénoncer le caractère très contestable, voire abusif, trompeur et frauduleux de la conception et de la commercialisation en 2001 et 2002 d'un produit financier vendu aux épargnants par le Groupe des Caisses d'Épargne, à savoir le Fonds Commun de Placement intitulé "Doubl'Ô Monde".

Plusieurs actions en justice sont déjà engagées et beaucoup d'autres sont en voie de l'être. Le caractère scandaleux de cette affaire a été évoqué à plusieurs reprises dans la presse et les médias et cette médiatisation va se poursuivre. Toutes les preuves et pièces à l'appui sont publiées sur le site Internet de notre Collectif à l'adresse <http://doublo.monde.free.fr/>.

Nous attirons votre attention sur le fait que la prolifération de telles pratiques, visant à drainer l'épargne populaire vers des produits viciés ou à risque, porte dramatiquement atteinte à l'image du système bancaire en France et détruit de manière irrémédiable la confiance que peuvent avoir les épargnants tout à la fois dans ce système, pourtant indispensable à l'économie, et dans le Ministère qui est censé le réguler.

On s'aperçoit en effet que les banques se détournent de plus en plus de leur mission première de service public et de gestion sécurisée de l'épargne populaire pour aller jouer le produit de cette épargne, fruit du labeur collectif, sur la table internationale du Casino des places financières sur la base de martingales, de pronostics et de calculs probabilistes qui n'ont plus rien à voir avec la réalité du fonctionnement de l'économie de marché.

Cette grave question d'éthique a été soulevée par Monsieur le Président de la République lors de la campagne présidentielle, et il s'était engagé à y mettre de l'ordre. Le cas Doubl'Ô Monde des Caisses d'Épargne est significatif de l'abandon délibéré par les banques des valeurs morales les plus élémentaires et de l'exploitation organisée de l'ignorance et de la faiblesse de l'épargnant ordinaire.

Cette affaire nous conduit parallèlement à attirer votre attention sur l'extrême urgence de la prise en compte, dans le dispositif juridique français, de la procédure de recours collectif ou action de groupe, proposition lancée en janvier 2005 par Monsieur le Président Jacques Chirac et confirmée en juillet 2007 par un engagement de Monsieur le Président Nicolas Sarkozy.

Nous déplorons vivement par conséquent que l'amendement prévu dans ce sens au projet de loi de modernisation de l'économie ait été retiré tout récemment (dans la nuit du 11 juin 2008) à la demande expresse du gouvernement pour on ne sait quelle raison, alors qu'il y avait un consensus et que toutes les conditions étaient réunies pour l'adoption de la réforme.

Le projet étant reporté, nous insistons tout particulièrement sur le fait que la procédure de recours collectif doit pouvoir s'appliquer non seulement aux produits de grande consommation mais encore aux produits financiers commercialisés par les banques, ce qui n'était pas envisagé dans un premier lieu.

L'action de notre Collectif est l'exemple même de l'application qui pourrait être faite de cette possibilité juridique.

Je vous informe que cette lettre est une lettre ouverte, elle est publiée sur notre site, et elle fera l'objet d'une large diffusion à la presse à la rentrée.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre action et du suivi que vous lui accorderez, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour le Collectif Double Ô Monde Lagardère



Jean-Pierre Meunier
Membre du Comité de Coordination

PJ : Plainte déposée auprès de l'AMF
Plainte déposée auprès de la DGCCRF